

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

Présents:

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Elisabeth MASQUELIER, Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, M. Jean-Pierre BAES, Mme Paulette LIARD, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Brigitte PARAT, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, M. Gérard DUBREUIL, Mme Béatrice LORIDAN, M. Mohamed KIDARI, M. Jacques BOURREZ, M. Eric BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter:

Mme Anne-Marie FOROBERT (a donné pouvoir à Mme GAUTHIEZ), Mme Fatiha CHEBAH (a donné pouvoir à Monsieur le Maire), M. Jean-Claude PLANQUE (a donné pouvoir à Mme SAUNOIS), Mme Sandrine ROUSSEL (a donné pouvoir à M. CASSAR), M. Mohamed MANSOUR (a donné pouvoir à M. GUILLEM), Mlle Sandrine HILTCHER (a donné pouvoir à M. BOURREZ)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Le Directeur Général des Services donne lecture du procès verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 décembre 2009.

Adopté par 30 voix pour
3 abstentions

ARRETES

Il est donné lecture des arrêtés suivants, pris depuis la précédente séance du Conseil Municipal:

- Remboursement de prestations payées d'avance à la régie de recettes du Centre Jacques Prévert
- Réaménagement de la dette d'un montant de 3 789 264,30€ avec Dexia Crédit Local
- Marché pour l'évaluation et la redéfinition du programme de gestion urbaine de proximité engagée dans le quartier des Oliveaux depuis 2002
- Règlement de frais et d'honoraires

Madame VOITURIEZ demande des informations complémentaires sur l'arrêté relatif au réaménagement de la dette.

Monsieur VERDONCK explique que la Ville est vigilante face à ces emprunts, notamment ceux dits « risqués ». Le réaménagement de la dette marque la volonté de sécuriser les emprunts qui comportaient une part variable.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès du frère de Madame GILBERT et présente ses sincères condoléances.

Il fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet, remerciant chaleureusement la Ville pour le concours apporté lors de la campagne de vaccination contre la grippe A – H1N1.

De même, une Loossoise a envoyé une lettre de remerciement pour le travail effectué par le CCAS en faveur des personnes âgées.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'une urne sera mise en place en mairie afin de collecter des dons pour Haïti.

DECLARATION DE MADAME BRIGITTE PARAT

Madame PARAT tient à préciser devant le Conseil Municipal qu'elle a été empêchée d'assister à une réunion de groupe. Elle compte sur le président du groupe majoritaire pour que les choses s'apaisent, groupe auquel elle souhaite continuer d'appartenir.

Elle précise par ailleurs qu'elle s'abstiendra de voter certaines délibérations, dont le budget.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Faisant suite au vote du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 et conformément aux dispositions combinées des articles L 2122-2 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient:

- de déterminer le nombre d'adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal
- de décider du nouvel ordre du tableau des adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer à 8 le nombre des adjoints et que les 7ème, 8ème et 9ème adjoints deviennent respectivement les 6ème, 7ème et 8ème adjoints.

Monsieur BOURREZ précise qu'il pensait que Monsieur BRULOIS allait occuper le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de Mme PARAT.

Madame VOITURIEZ se demande pourquoi un poste d'adjoint ne serait plus nécessaire alors que les délégations du 6ème adjoint lui semblaient essentielles.

Adopté par 26 voix pour
3 voix contre
4 abstentions

INDEMNITES DES ELUS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L 2123-23 et L 2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour leurs activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique territoriale sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

La population à prendre en compte est la population totale du dernier recensement soit 21.548 habitants au 1/1/2010 (art L 2123-23)

Conformément à l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, une majoration peut être appliquée aux communes qui, au cours de l'un au moins de trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. C'est le cas de Loos.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a maintenu le principe selon lequel une commune peut verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse le montant maximal des indemnités prévues pour le maire et les adjoints.

Dans ce cadre, il propose la création de 11 conseillers municipaux délégués et annonce sa décision de nommer:

Madame SAUNOIS	vie scolaire et extra scolaire
Madame GILBERT	éveil culturel et événements festifs dans les écoles
Madame TOP	actions liées à la santé
Monsieur BAES	prévention routière et déplacements doux
Monsieur BONNY	fêtes et braderies
Monsieur BRULOIS	commission d'attribution de logements
Madame DEMAESSCHAELCK	personnes âgées vulnérables
Monsieur DUBREUIL	événements sportifs
Madame ROUSSEL	agenda 21/urbanisme
Monsieur MANSOUR	personnes handicapées et accessibilité
Monsieur KIDARI	prévention des conduites addictives

Il est donc proposé de fixer le montant des indemnités, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux prenant en compte la majoration prévue aux articles L 2123-22 et R 2123-22, comme suit:

- 93% de l'indice 1015 pour le maire
- 39% de l'indice 1015 pour les adjoints
- 5,1% de l'indice 1015 pour les conseillers municipaux délégués

Monsieur MUNRO pense que la redistribution des délégations entre plusieurs conseillers municipaux délégués est une bonne chose. Il aurait souhaité que le montant des indemnités figure en chiffres réels plutôt qu'en pourcentage de l'indice 1015.

Monsieur BOURREZ voit derrière la nomination de conseillers municipaux délégués percevant une indemnité une façon pour le Maire « d'assurer ses arrières » et de créer la cohésion au sein du groupe majoritaire.

Madame VOITURIEZ constate qu'il y a une constante dans le calcul des indemnités des élus: l'application de la majoration, facultative, relative à la Dotation de Solidarité Urbaine.

Elle note la nouveauté de la création de 11 postes de conseillers municipaux délégués mais pense que 11 conseillers municipaux délégués ne font pas un adjoint pour autant. Elle pense que les fonctions attribuées à l'ancien 6^e adjoint ne devraient pas être éclatées.

Monsieur le Maire précise que les fonctions d'adjoint ou de conseiller municipal délégué sont du même ordre.

Adopté par 26 voix pour
7 abstentions

DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation pour 2010.

Adopté à l'unanimité

CONCOURS DES VILLES FLEURIES, JARDINS FLEURIS, ECOLES FLEURIES ET JARDINS POTAGERS – ANNEE 2010

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose d'inscrire la Ville au concours des villes et villages fleuris, lequel a pour vocation de promouvoir le développement des espaces verts et d'améliorer le cadre de vie.

Dans la même optique, Monsieur le Maire propose de reconduire les concours des écoles fleuries et des jardins potagers.

Des crédits seront votés pour chaque concours et soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- | | |
|---|---------|
| – concours des villes, villages fleuris, maisons et jardins fleuris | 1 590 € |
| – concours des écoles fleuries | 1 010 € |
| – concours des jardins potagers | 2 340 € |

Monsieur MUNRO précise que depuis la création du concours les critères ont évolué et il faudrait davantage prendre en compte l'écologie, notamment par des ateliers de formation des jardiniers à l'utilisation d'engrais respectueux de l'environnement.

Monsieur CASSAR précise que ces données sont prises en compte depuis longtemps dans les critères du concours.

Adopté par 30 voix pour
et 3 abstentions

DENOMINATION DE VOIE

L'opération de construction des 122 logements de l'ancienne Friche Suroy est en voie d'achèvement.

Partenord Habitat nous demande de procéder à la dénomination de la voie de desserte des logements ayant vocation à être classée en domaine public communautaire.

Il est proposé de dénommer cette voie rue « Daniel BALAVOINE ».

Monsieur BOURREZ précise qu'il aurait préféré que l'on propose le nom d'un ouvrier ayant travaillé dans une usine de la Ville, afin de faire référence au patrimoine industriel de Loos.

Adopté par 30 voix pour
et 3 abstentions

TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR BRADERIES ET BROCANTES

Dans le cadre de l'organisation de la traditionnelle braderie de Pâques, qui se déroulera en 2010 le 5 avril, il est proposé au Conseil Municipal de fixer en application de l'article L 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques le montant de la redevance pour occupation du domaine public comme suit:

- exposants loossois, commerçants et particuliers 5€/emplacement de 4m
linéaires
- exposants non loossois 15€/emplacement de 4m
linéaires

Monsieur MUNRO estime que cela va à l'encontre de la tradition de la braderie de Loos, gratuite depuis des années. Il s'interroge sur le coût global que va engendrer ce changement (marquage au sol, agents chargés du contrôle...).

Monsieur BONNEFOY approuve le principe d'un règlement car il est nécessaire de sécuriser la braderie. Il pense cependant que la braderie ne devrait être payante que pour les professionnels, et non les particuliers.

Adopté par 28 voix pour
3 voix contre
2 abstentions

DOSSIERS DE LA VILLE DE LOOS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET LANCE PAR LE CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional Nord Pas de Calais a décidé de ne pas signer les contrats urbains de cohésion sociale en 2007. En conséquence, la Région lance un appel à projets chaque année, dénommée « accompagnement des populations à l'innovation ».

La Région soutient les actions proposées dans 4 thématiques prioritaires :

- Axe 1 : Gestion Urbaine de Proximité ;
- Axe 2 : Qualification des acteurs et structuration des réseaux locaux ;
- Axe 3 : Démarches innovantes de la politique de la ville ;
- Axe 4 : Investissement.

Comme pour le CUCS, les territoires concernés par cet appel à projet sont ceux de la politique de la ville. Sur Loos, ce sont donc Les Oliveaux, Clémenceau, Kiener, Schuman, et l'Epi de Soil qui sont les quartiers concernés.

La ville de Loos propose de déposer les dossiers suivants pour l'année 2010 :

Titre de l'action	Maître d'ouvrage	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	Participation de la ville de Loos¹ :
« C'est du propre »	Ville de Loos	7 281, 00 €	7 281, 00 €
« Fonds de Travaux Urbains »	Ville de Loos	4 600, 00 €	4 600, 00 €
« Dynamisation du marché forains des Oliveaux »	Ville de Loos	8 131, 00 €	8 132, 00 €

¹ A verser au maître d'ouvrage si c'est une association, ou inscrite au budget communal s'il s'agit d'un projet porté par un service municipal.

« Etude de maîtrise d'œuvre pour l'implantation du terrain multisports du quartier Clémenceau »	Ville de Loos	7 500, 00 €	7 500, 00 €
« Jardin éducatif de La Fontaine »	Ville de Loos	4 540, 00 €	4 540, 00 €
« Fonds de Participation des Habitants »	Initiatives Citoyennes	16 100, 00 €	6 900, 00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- Son accord pour mettre en place ces actions;
- L'autorisation, dans le cadre de la politique de la ville, de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Nord Pas de Calais et d'en demander le versement à Monsieur le Receveur Municipal de Loos, Trésorier Principal d'Haubourdin.
- D'assurer l'équilibre financier de ces opérations en les inscrivant au budget communal.

Monsieur MUNRO souhaite que les jeunes des quartiers concernés soient davantage associés à l'élaboration de ces actions, et que l'examen de cette délibération ait lieu en commission jeunesse et non en commission finances.

Madame VOITURIEZ souhaite avoir un compte rendu précis des actions menées depuis 2008 (coût réel et impact sur le terrain).

Adopté par 30 voix pour
et 3 abstentions

CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU ENTRE LA VILLE DE LOOS ET LE CCAS DE LOOS

Afin de globaliser des dépenses de nature similaire et réaliser des économies d'échelle, la ville de Loos, collectivité territoriale, et le CCAS de Loos, établissement public local, peuvent, en application de l'article 8-I-2 du Code des Marchés Publics, constituer des groupements de commandes.

L'achat en fournitures de bureau faisant l'objet de consultations en procédure adaptée pourrait être concerné.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement des groupements doit, en application de l'article 8-II du Code des Marchés Publics être signée.

L'autorisation du Conseil Municipal est demandée pour la signature d'une convention de groupements de commandes concernant les fournitures de bureau.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a été destinataire de la liste des subventions que la Ville souhaite attribuer à certaines associations.

Monsieur MUNRO pense que l'examen des subventions aux associations pourrait se faire dans le cadre de la commission sports-vie associative. Cette commission pourrait définir des critères d'attribution des subventions.

Monsieur BOURREZ estime que l'attribution des subventions aux associations se fait de manière obscure.

Monsieur DESAVOYE souhaite également la création d'une commission pour définir des critères d'attribution des subventions.

Monsieur le Maire souligne le dialogue constant entre la Ville et les associations et précise qu'un représentant de la Ville est présent à chaque assemblée générale d'association.

Par ailleurs, aucune subvention n'est versée sans que les associations n'aient préalablement transmis les compte rendus moral et financier de l'année.

Un premier vote a lieu avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal:

Adopté par 27 voix pour
6 abstentions

Un second vote a lieu portant sur la liste des subventions aux associations dont font partie certains membres du Conseil, qui sortent de la salle et ne prennent pas part au vote:

Adopté par 20 voix pour
6 abstentions

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur VERDONCK présente à l'aide de projections le Budget Primitif 2010, qui est la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire.

Concernant la fiscalité locale, une légère hausse des bases est à noter. De même une augmentation de 1% des taux est appliquée.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 323 000€.

Les recettes de fonctionnement sont du même montant avec notamment les données suivantes:

- 36% recettes fiscales
- 33% dotations de l'Etat
- 12% dotation LMCU

Les dépenses d'investissement représentent 2 943 000€, consacrées essentiellement aux immobilisations corporelles. Les recettes d'investissement sont du même montant, l'essentiel provenant de subventions.

Monsieur MUNRO est satisfait de la présentation du BP par projections et des précisions apportées sur les diverses études engagées.

Il approuve également le non recours à l'emprunt.

Il note en section de fonctionnement une augmentation de la consommation de carburant, d'eau, de combustible...et pense que la Ville doit s'engager plus fortement dans une démarche d'économie d'énergie.

Monsieur BRULOIS précise que le vote du BP est un acte fondamental, qui donne le ton de la politique menée dans l'année. Le BP présenté est solide, à la fiscalité contrôlée, aux investissements soutenus et qui assurera un service public de qualité aux Loossois, sans déléguer les responsabilités au privé.

Monsieur BOURREZ proteste contre une nouvelle augmentation des impôts. Il regrette l'augmentation des effectifs de la mairie et la hausse de certains postes, même si d'autres ont diminué. Il pense qu'il est urgent de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Madame VOITURIEZ souhaite avoir communication du plan pluri-annuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat. Il lui est difficile d'avoir une vision d'ensemble sur la manière dont va être exécuté le programme de la majorité sans cela.

Elle pense que le budget présenté manque d'ambition pour la Ville, que les dépenses de fonctionnement sont insuffisamment maîtrisées et que l'investissement est trop faible.

Adopté par 26 voix pour
6 voix contre
1 abstention

AGENDA DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce les prochaines dates de Conseil Municipal :

- mardi 27 avril 2010
- mercredi 22 septembre 2010
- mercredi 8 décembre 2010

QUESTIONS ORALES

Dans un souci d'économie de papier, Monsieur MUNRO propose que les documents préparatoires aux séances du Conseil soient envoyés par mail.

Par ailleurs, il évoque l'altercation qu'il a eu avec le directeur de cabinet du Maire lors de l'inauguration du marché.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour mettre en cause personnellement un agent, qui ne peut se défendre car n'a pas droit de réponse en séance publique. Il trouve le procédé choquant.

Madame VOITURIEZ réitère sa demande de création d'une commission ad hoc pour la définition des critères d'attribution des subventions aux associations.

Elle demande des explications sur la suppression des carrefours citoyens.

Enfin, elle souhaite qu'une rubrique « PLU » soit créée sur le site internet de la Ville.

Monsieur le Maire précise que si les carrefours citoyens ont été arrêtés, c'est parce les élus d'opposition qui s'y rendaient faussaient le débat avec la population, politisant ces réunions citoyennes et non partisanes.

Quant à la rubrique consacrée au PLU, elle existe déjà sur le site internet de la Ville.